******

***CHALLENGE CDE78***

Le CDE78 propose pour la saison 2025-2026 un challenge dans 4 disciplines, qui se déroulera sur les épreuves des 5 circuits départementaux correspondants. La participation à ce challenge sera automatique et réservée aux cavaliers yvelinois, dès lors qu’ils seront engagés sur les épreuves des circuits départementaux. Le classement du challenge ne se fera donc que sur les résultats des cavaliers des Yvelines.

***Challenge CDE78 HUNTER***

**Circuit départemental : épreuves regroupées Poney et Club**

**4 manches** : 2 manches entre le 28 septembre 2025 et le 31 décembre 2025

 1 manche entre le 1er janvier 2026 et le 15 Février 2026

 1 manche entre le 3 mars 2026 et le 28 avril 2026

**Finale :** 1er au 3 Mai 2026 à Verneuil/Seine

**Détails du Challenge :** Le résultat retenu pour chaque cavalier est le meilleur résultat de chaque manche dans un indice. Si dans la même manche, 2 tours sont effectués dans 2 Indices différents, seul le résultat dans l’indice supérieur sera retenu et la finale se fera sur cet indice. Si au courant du challenge, le cavalier souhaite ne plus concourir dans l’indice supérieur, le changement d’indice doit être effectif au plus tard à la 2è-me manche.

C’est le résultat du cavalier qui est retenu, sans tenir compte du cheval qu’il monte.

Classement individuel : le nombre de points attribué est celui du classement (1er=1pt ; 2ème=2pts.) éliminé ou abandon le nombre maximum de points + 10 points.

**Finale**: Le gagnant du Challenge sera désigné en prenant les résultats des 3 meilleures manches avec un coefficient 1 et le résultat de la finale avec un coefficient de 1.5. Dans le cas d’ex aequo, le résultat de la finale départagera les cavaliers.

Pour la finale le cavalier devra indiquer sur la feuille de route avant le début de l’épreuve, le cheval dont le résultat sera pris en compte pour le Challenge.

**Remises des prix** :

Manches : Remise des prix par le CDE78 comme indiqué dans le cahier des charges

Finale : Une remise des prix de l’épreuve du jour à la charge de l’organisateur (sauf les flots CDE78)

 Une remise des prix du challenge, une discipline un sponsor

 Une remise des prix club gagnant par discipline : journée de stage avec un expert fédéral.

*Pour les cas non prévus au présent règlement, il conviendra de se référer au Règlement Général des Compétitions et au Règlement de Hunter. En cas de litige, le Président du CDE78 tranchera sans appel.*

******

***CHALLENGE CDE78***

Le CDE78 propose pour la saison 2025-2026 un challenge dans 4 disciplines, qui se déroulera sur les épreuves des 5 circuits départementaux correspondants. La participation à ce challenge sera automatique et réservée aux cavaliers yvelinois, dès lors qu’ils seront engagés sur les épreuves des circuits départementaux. Le classement du challenge ne se fera donc que sur les résultats des cavaliers des Yvelines.

***Challenge CDE78 DRESSAGE***

**Circuit départemental : épreuves regroupées Poney et Club**

**4 manches** : 2 manches entre le 28 septembre 2025 et le 31 décembre 2025

 1 manche entre le 1er janvier 2026 et le 15 Février 2026

 1 manche entre le 3 mars 2026 et le 28 avril 2026

**Finale :** 1er au 3 Mai 2026 à Verneuil/Seine

**Détails du Challenge :** Le résultat retenu pour chaque cavalier est le meilleur résultat de chaque manche dans un indice. Si dans la même manche, 2 tours sont effectués dans 2 Indices différents, seul le résultat dans l’indice supérieur sera retenu et la finale se fera sur cet indice. Si au courant du challenge, le cavalier souhaite ne plus concourir dans l’indice supérieur, le changement d’indice doit être effectif au plus tard à la 2è-me manche.

C’est le résultat du cavalier qui est retenu, sans tenir compte du cheval qu’il monte.

Classement individuel : le nombre de points attribué est celui du classement (1er=1pt ; 2ème=2pts.) éliminé ou abandon le nombre maximum de points + 10 points.

**Finale**: Le gagnant du Challenge sera désigné en prenant les résultats des 3 meilleures manches avec un coefficient 1 et le résultat de la finale avec un coefficient de 1.5. Dans le cas d’ex aequo, le résultat de la finale départagera les cavaliers.

Pour la finale le cavalier devra indiquer sur la feuille de route avant le début de l’épreuve, le cheval dont le résultat sera pris en compte pour le Challenge.

**Remises des prix** :

Manches : Remise des prix par le CDE78 comme indiqué dans le cahier des charges

Finale : Une remise des prix de l’épreuve du jour à la charge de l’organisateur (sauf les flots CDE78)

 Une remise des prix du challenge, une discipline un sponsor

 Une remise des prix club gagnant par discipline : journée de stage avec un expert fédéral.

*Pour les cas non prévus au présent règlement, il conviendra de se référer au Règlement Général des Compétitions et au Règlement de Dressage. En cas de litige, le Président du CDE78 tranchera sans appel.*

******

***CHALLENGE CDE78***

Le CDE78 propose pour la saison 2025-2026 un challenge dans 4 disciplines, qui se déroulera sur les épreuves des 5 circuits départementaux correspondants. La participation à ce challenge sera automatique et réservée aux cavaliers yvelinois, dès lors qu’ils seront engagés sur les épreuves des circuits départementaux. Le classement du challenge ne se fera donc que sur les résultats des cavaliers des Yvelines.

***Challenge CDE78 CSO***

**Circuit départemental : épreuves regroupées Poney et Shetland**

**Circuit départemental Club**

**4 manches** : 2 manches entre le 28 septembre 2025 et le 31 décembre 2025

 1 manche entre le 1er janvier 2026 et le 15 Février 2026

 1 manche entre le 3 mars 2026 et le 28 avril 2026

**Finale :** 1er au 3 Mai 2026 à Verneuil/Seine

**Détails du Challenge :** Le résultat retenu pour chaque cavalier est le meilleur résultat de chaque manche dans un indice. Si dans la même manche, 2 tours sont effectués dans 2 Indices différents, seul le résultat dans l’indice supérieur sera retenu et la finale se fera sur cet indice. Si au courant du challenge, le cavalier souhaite ne plus concourir dans l’indice supérieur, le changement d’indice doit être effectif au plus tard à la 2è-me manche.

C’est le résultat du cavalier qui est retenu, sans tenir compte du cheval qu’il monte.

Classement individuel : le nombre de points attribué est celui du classement (1er=1pt ; 2ème=2pts.) éliminé ou abandon le nombre maximum de points + 10 points.

**Finale**: Le gagnant du Challenge sera désigné en prenant les résultats des 3 meilleures manches avec un coefficient 1 et le résultat de la finale avec un coefficient de 1.5. Dans le cas d’ex aequo, le résultat de la finale départagera les cavaliers.

Pour la finale le cavalier devra indiquer sur la feuille de route avant le début de l’épreuve, le cheval dont le résultat sera pris en compte pour le Challenge.

**Remises des prix** :

Manches : Remise des prix par le CDE78 comme indiqué dans le cahier des charges

Finale : Une remise des prix de l’épreuve du jour à la charge de l’organisateur (sauf les flots CDE78)

 Une remise des prix du challenge, une discipline un sponsor

 Une remise des prix club gagnant par discipline : journée de stage avec un expert fédéral.

*Pour les cas non prévus au présent règlement, il conviendra de se référer au Règlement Général des Compétitions et au Règlement de CSO. En cas de litige, le Président du CDE78 tranchera sans appel.*

******

***CHALLENGE CDE78***

Le CDE78 propose pour la saison 2025-2026 un challenge dans 4 disciplines, qui se déroulera sur les épreuves des 5 circuits départementaux correspondants. La participation à ce challenge sera automatique et réservée aux cavaliers yvelinois, dès lors qu’ils seront engagés sur les épreuves des circuits départementaux. Le classement du challenge ne se fera donc que sur les résultats des cavaliers des Yvelines.

***Challenge CDE78 Equifun***

**Circuit départemental : toutes catégories d’âge sur le même concours**

**4 manches** : 2 manches entre le 28 septembre 2025 et le 31 décembre 2025

 1 manche entre le 1er janvier 2026 et le 15 Février 2026

 1 manche entre le 3 mars 2026 et le 28 avril 2026

**Finale :** 1er au 3 Mai 2026 à Verneuil/Seine

**Détails du Challenge :** Le résultat retenu pour chaque cavalier est le meilleur résultat de chaque manche dans un indice. Si dans la même manche, 2 tours sont effectués dans 2 Indices différents, seul le résultat dans l’indice supérieur sera retenu et la finale se fera sur cet indice. Si au courant du challenge, le cavalier souhaite ne plus concourir dans l’indice supérieur, le changement d’indice doit être effectif au plus tard à la 2è-me manche.

C’est le résultat du cavalier qui est retenu, sans tenir compte du cheval qu’il monte.

Classement individuel : le nombre de points attribué est celui du classement (1er=1pt ; 2ème=2pts.) éliminé ou abandon le nombre maximum de points + 10 points.

**Finale**: Le gagnant du Challenge sera désigné en prenant les résultats des 3 meilleures manches avec un coefficient 1 et le résultat de la finale avec un coefficient de 1.5. Dans le cas d’ex aequo, le résultat de la finale départagera les cavaliers.

Pour la finale le cavalier devra indiquer sur la feuille de route avant le début de l’épreuve, le cheval dont le résultat sera pris en compte pour le Challenge.

**Remises des prix** :

Manches : Remise des prix par le CDE78 comme indiqué dans le cahier des charges

Finale : Une remise des prix de l’épreuve du jour à la charge de l’organisateur (sauf les flots CDE78)

 Une remise des prix du challenge, une discipline un sponsor

 Une remise des prix club gagnant par discipline : journée de stage avec un expert fédéral.

*Pour les cas non prévus au présent règlement, il conviendra de se référer au Règlement Général des Compétitions et au Règlement d’Equifun. En cas de litige, le Président du CDE78 tranchera sans appel.*